



AVIS DE PUBLICITE SUITE A MANIFESTATION D'INTERET SPONTANEE

La Ville de Rouen a reçu une candidature spontanée d'une société qui a manifesté son intérêt pour installer un manège enfantin du 29 juin 2024 au 01 septembre 2024, à l'angle de la rue Socrate et de la rue Saint Lô, en face de l'Espace du Palais à Rouen.

Le présent avis de publicité a pour objet de s'assurer au préalable par une publicité suffisante, de l'absence de toute autre manifestation d'intérêt concurrente conformément aux dispositions de l'article L 2122-1-4 du code général de la propriété des personnes publiques (CG3P).

Objet : Installation et exploitation sur le domaine public d'un manège enfantin de 8 m de diamètre + caisse de contrôle et d'encaissement (3m²)

Lieu : angle rue Socrate / rue Saint Lô en face de l'Espace du Palais

Emprise totale : 54 m²

Date : 29 juin 2024 au 01 septembre 2024

Redevance d'occupation du domaine public : 0,52 € / m² / jour avec un minimum de perception de 10.06 € par jour.

Tout autre candidat intéressé devra adresser un dossier présentant la nature de l'activité exercée, la description des installations, les horaires d'ouverture, les services et tarifs proposés.

Ce dossier de présentation devra obligatoirement être accompagné des pièces suivantes :

- Nom, prénom, adresse et numéro de téléphone du pétitionnaire
- Justification du statut de commerçant ambulant – KBIS
- Copie de la carte d'identité du demandeur
- Copie du contrat d'assurance
- Expérience du pétitionnaire
- Présentation du concept proposé comprenant notamment le détail des produits proposés et les caractéristiques du manège enfantin
- 2 à 3 photos couleur des structures utilisées pour proposer l'offre de restauration et de manège + dimension
- Liste des moyens matériels utilisés pour préparer et stocker les produits proposés à la vente
- Moyens humains
- L'attestation de vérification des extincteurs en cours de validité durant la période de l'installation

Critères de jugement des propositions :

- Expérience du candidat (40%)

